

# LA CONNAISSANCE S'AMÉLIORE

mais le bilan reste toujours contrasté

## L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

INTRODUCTION p. 197

L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS p. 198

L'EXPOSITION AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES p. 218

L'EXPOSITIONS AUX RISQUES  
ENVIRONNEMENTAUX CHRONIQUES p. 230

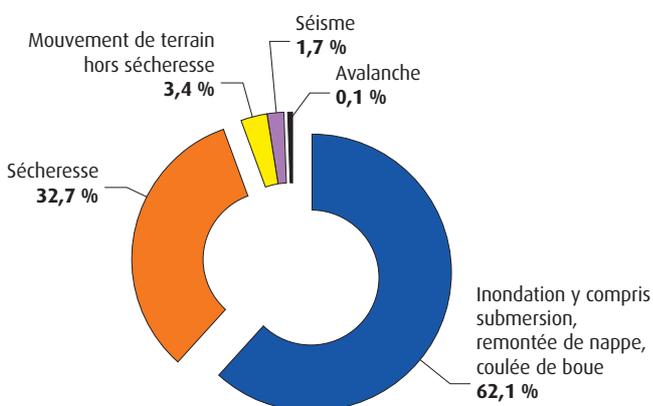


La France est exposée à de multiples aléas : certains sont naturels, d'autres technologiques. Un **aléa** est un événement potentiellement dangereux qui, en présence d'**enjeux** humains, économiques ou environnementaux, produit un **risque**. Ce risque peut être **majeur** lorsque les événements qui en résultent peuvent provoquer de nombreuses victimes, des dégâts importants et/ou des impacts conséquents sur l'environnement.

En France, les aléas naturels (inondations, submersions marines, tempêtes et cyclones, érosion côtière, séismes, mouvements de terrain, feux de forêt, éruptions volcaniques) ne sont pas plus fréquents que par le passé comme de nombreuses archives en témoignent. Cependant, la perte de **mémoire du risque** conduit à ce que les territoires autrefois touchés soient urbanisés car devenus attractifs. Or lorsqu'un aléa se produit dans un territoire pas ou peu adapté aux aléas pouvant s'y produire, les enjeux en présence sont fortement vulnérables.

Depuis 1992, 3,6 événements graves<sup>1</sup> se sont produits en moyenne chaque année. Sur la période précédente de 1950 à 1992, seulement 0,9 événement de ce type était observé en moyenne annuelle. À ce jour, 44 % des communes françaises ont fait l'objet d'au moins un sinistre indemnisé au titre du régime « **catastrophes naturelles** » (Figure 1).

**Figure 1 : répartition, par aléa, des communes ayant fait l'objet de sinistres au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles**



Note : d'après le coût des sinistres répertoriés par commune par la Caisse centrale de réassurance (CCR), sur la période 1995-2010. Une commune peut faire l'objet de plusieurs déclarations au titre du régime catastrophes naturelles.

Source : CCR 2013. Traitements : SOeS.

Certains territoires, exposés à plusieurs aléas naturels et particulièrement attractifs (littoral, grandes villes), pourraient dans le futur être **plus vulnérables au changement climatique**.

La France comporte sur son territoire un millier d'établissements « Seveso » et 125 installations nucléaires de base. Elle est également traversée par de nombreux convois de transport de matières dangereuses. **Les accidents technologiques** (risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage) **sont en général peu mortels en France** même s'ils ont marqué fortement les esprits de par leur gravité et leur soudaineté. Les aléas naturels peuvent être à l'origine d'accidents technologiques : cet aspect est particulièrement pris en compte en France, suite à l'accident de Fukushima, afin de prévenir ces événements dits « NaTech ».

Sujet à des variations, le **sentiment d'exposition des Français aux risques** est très lié aux événements encore en mémoire (inondations du Var, tempête Xynthia, accident nucléaire au Japon). L'enquête menée en 2013 par le SOeS permet d'appréhender la façon dont les Français perçoivent les risques, qu'ils soient naturels, technologiques ou liés au changement climatique. Son analyse permet de croiser le ressenti des ménages avec leur exposition réelle aux risques.

À l'inverse des risques majeurs dont la cinétique de survenue est plutôt rapide, les **risques environnementaux dits chroniques** se caractérisent par une exposition, longue ou répétée et à faible dose, à des substances toxiques ou à d'autres nuisances. Les substances chimiques émises dans les milieux (eau, air, sol) se diffusent (voir chap. « Les milieux », p. 45), peuvent s'accumuler dans les tissus vivants et être de nature à affecter la santé. À cette exposition peut se rajouter celle induite par les allergies aux pollens, phénomène aggravé par la pollution atmosphérique notamment.

Les risques chroniques concernent également l'exposition aux rayonnements qu'ils soient radioactifs ou dus aux ondes électromagnétiques. Le développement des technologies de communication, notamment la **multiplication par six des antennes relais** sur la période 1997-2012, en réponse à la demande soutenue des consommateurs en couverture réseaux et en services de téléphonie mobile, génère des ondes électromagnétiques. L'exposition due à ces antennes ne doit pas faire oublier que l'usage prolongé du téléphone portable est également une exposition non négligeable aux radiofréquences.

Enfin, l'augmentation du trafic et l'urbanisation au voisinage des infrastructures de transport de voyageurs et de marchandises ont contribué à augmenter les niveaux sonores à proximité de ces voies de communication. **Près de 10 millions de Français sont exposés à des niveaux sonores supérieurs à 60 dB le jour.**

<sup>1</sup> Par définition, un événement est considéré comme étant grave lorsqu'il provoque plus de 3 victimes ou plus de 30 millions d'euros de dommages.